

Sur convocation en date du 22 juin 2026, le Conseil Municipal de Frans s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, le mardi 30 juin 2026 à 20 h sous la présidence de M. Guy SANCHEZ, Maire de Frans.

Nombre de conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Votants : 22

Présents : Guy SANCHEZ, Pascal CUNY, Fabienne DONNINI PERRET, Bernard MANVOY, Michelle NUGUET, Joël CITTERIO-QUENTIN, Joëlle GOBET, Thierry NUGUET, Didier DRAVET, Evelyne FERRARI, Carole MOREL, Franck KOTTOWSKI, Cécile BUSSIÈRE, Emilie LAGARDE, Corentin LEBLANC, Aurélie DESMONS, Samantha GARNIER, Nicolas LAPIERRE, Nelson LAPIERRE, Yoann BORDET, Florian BONTEMPELLI,

Absente excusée : Odile LITAUDON VIRIEUX qui donne pouvoir à Guy SANCHEZ

Absente : Leatitia JANIN

Secrétaire de séance : Evelyne FERRARI

Procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 : approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Délibérations

2026-32 Avis de la commune sur la demande d'enregistrement pour une unité de méthanisation agricole collective sur la commune de Francheleins (01090)

2026-33 Bail à ferme GONIN

Délibération 2026-32 Avis de la commune sur la demande d'enregistrement pour une unité de méthanisation agricole collective sur la commune de Francheleins (01090)

Monsieur le Maire rappelle qu'aucun avis favorable ou défavorable n'avait été formellement émis lors de la précédente séance. Il convient donc de délibérer afin de formaliser la position du Conseil Municipal.

Les élus échangent sur le fonctionnement des unités de méthanisation, leur encadrement réglementaire ainsi que les contrôles réalisés par les services compétents.

Une élue présente les informations recueillies auprès d'une responsable de GRDF, rencontrée afin d'obtenir des précisions sur le fonctionnement de la filière. Il est notamment rappelé que les cultures dédiées à l'alimentation des méthaniseurs sont limitées à **20 %** des apports et que les installations font l'objet de nombreux contrôles administratifs et techniques.

Vu la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production d'énergie utilisant des énergies renouvelables, afin de contribuer aux objectifs nationaux inscrits dans le titre I de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique et à la Croissance Verte, avec notamment l'atteinte de 32% de la consommation finale brute en 2030 par les énergies renouvelables ;

Vu l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 avril 2016, relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables en France métropolitaine ;

Vu la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables adoptée le 7 février 2023 par le Sénat qui entend faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine. En 2020, la France était le seul pays à ne pas avoir atteint le chiffre fixé par l'Union européenne de 23% de part d'énergies renouvelables. Cette loi a pour ambition de lever les freins au développement des énergies renouvelables en simplifiant les procédures, en planifiant le déploiement des installations et en libérant du foncier.

Vu la nécessité de développer des énergies renouvelables, et notamment la méthanisation, au niveau régional pour atteindre les objectifs affichés dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la région Auvergne – Rhône-Alpes approuvé le 10 avril 2020. La région Auvergne – Rhône-Alpes ambitionne de devenir d'ici 2050 une région à énergie positive et bas carbone avec un objectif intermédiaire d'augmenter de 54% la production d'énergies renouvelables à horizon 2050. La Région affirme la volonté de développer la production d'énergies renouvelables et de récupération, en s'appuyant entre autres sur le développement de la méthanisation.

Considérant que le projet d'unité de méthanisation agricole collective s'inscrit pleinement dans la réalisation de ces objectifs, qu'il participe également à l'amélioration des pratiques agricoles (valorisation du lisier, du fumier et des autres ressources organiques des exploitations agricoles partenaires, amélioration de la qualité des engrais et réduction de l'utilisation des engrais de synthèse, diminution des odeurs dues à l'épandage...) et qu'il constitue un projet de développement durable et d'économie circulaire.

Considérant également que le projet a une portée territoriale en valorisant son CO2 et en verdissant le réseau de gaz local géré par GrDF.

Après échanges, il est procédé au vote.

12 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions

Délibération 2026-33 Bail à ferme GONIN

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le renouvellement du bail rural conclu avec l'EARL Gonin concernant deux parcelles communales d'une superficie respective de **33 818 m²** et **3 600 m²**.

Le bail est renouvelé pour une durée de **neuf années**, à compter du **1er juillet 2026** jusqu'au **30 juin 2035**, dans les conditions prévues au contrat.

Les élus rappellent que cette mise à disposition permet de maintenir ces terrains en exploitation agricole et d'éviter leur enfrichement.

Le montant annuel du fermage est fixé à **322,69 €** à compter du 1^{er} juillet 2026. Il est actualisé chaque année, selon la variation de l'indice national des fermages. L'indice de référence au 15/09/2025 publié par la préfecture de l'Ain s'élève à 123,06.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver la conclusion du bail à ferme et d'autoriser le Maire à le signer.

Approbation à l'unanimité

Questions et informations diverses

VOIRIE

Présentation des différents projets d'aménagement de voirie en cours :

- modification de la circulation au **chemin de la Borne** avec mise en sens interdit à la descente, création d'un sens unique sur une partie de la voie et limitation de la vitesse à 30 km/h
- information préalable de la population avant la mise en œuvre des nouvelles mesures de circulation
- présentation du projet de **voie verte** reliant le village au secteur d'Intermarché, destinée aux piétons et aux cyclistes
- présentation des aménagements prévus **route des Sorbiers** : création de deux stops, amélioration de la signalisation, réalisation de stationnements et sécurisation des déplacements doux

Les élus échangent notamment sur l'évolution du trafic routier et les aménagements destinés à améliorer la sécurité.

SECURITE ET SIGNALISATION

Plusieurs interventions concernent les difficultés liées au stationnement gênant et à la circulation des piétons.

La commune prévoit la poursuite de différents aménagements de signalisation, de balisage et de sécurisation dans plusieurs secteurs du village.

VEGETALISATION

Le projet de végétalisation du centre-bourg est confirmé.

La mise en place des jardinières est toutefois reportée en raison de défauts constatés sur le matériel livré, actuellement en attente de remplacement.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde est présenté au Conseil Municipal.

Son organisation, les responsabilités de chacun et les modalités d'intervention en cas de crise sont rappelées. Un nouvel exercice de simulation est envisagé afin de maintenir le dispositif opérationnel.

PLAN CANICULE

Le dispositif communal de suivi des personnes vulnérables est présenté.

À ce jour, aucune situation préoccupante n'a été signalée. Le suivi des personnes recensées est assuré par les élus et le CCAS.

RETOUR DES COMMISSIONS

Les élus présentent un retour des différentes commissions communautaires, notamment dans les domaines du social, de la petite enfance, des ressources humaines, du patrimoine et des sports.

Les Journées Européennes du Patrimoine prévues les **19 et 20 septembre 2026** sont également évoquées.

Séance levée à 21 h 45

Le secrétaire de séance

Evelyne FERRARI



Le Maire

Guy SANCHEZ



